

## **PREVENIR LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

En tant qu'acteur RH, manager, représentant du personnel, référent « lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel » et médecin du travail, vous avez l'obligation légale de protéger les victimes et de mettre en place des mesures de prévention. Face à un sujet tabou et difficile en termes d'identification, nous vous proposons de découvrir des clés de décodage et des outils de prévention.

### **Objectifs de la formation**

- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel au travail
- Comprendre les conséquences du harcèlement sexuel
- Connaître les obligations de chacun dans l'entreprise
- Savoir comment écouter et réagir
- Réfléchir concrètement à la démarche de prévention à mettre en place au sein de son entreprise

### **Public concerné**

Référents harcèlement sexuel\*, membres du CSHCT/ du CSE, acteur RH, responsable HSE, acteur RH, managers....

*\*Le référent CSE en matière de prévention du harcèlement sexuel créé par loi du 5 septembre 2018 doit être désigné par le Comité Social et Economique*

### **Prérequis**

Aucune connaissance particulière

### **Positionnement des stagiaires dans la formation**

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation

### **Durée de la formation**

1 journée de 7 heures

### **Modalités pratiques**

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Le groupe ne pourra excéder 12 participants.

### **Modalités pédagogiques**

La formation peut être réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Un support numérique synthétisant les thèmes développés est remis aux participants.

**Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation**

## **Le formateur**

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP

## **Programme de la formation**

### **Le cadre juridique du harcèlement au travail**

- De quoi parle-t-on ?

*Mise en situation : S'entraîner à identifier les situations à partir de quizz*

### **Réagir**

- Les différents enjeux (dont les obligations légales)
- Détecter et identifier : les signes d'alerte (conséquences physiques, psychologiques, comportementales)
- Le rôle des différents acteurs (dont le rôle du référent CSE « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes »)
- Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
- Enquêter : Recueillir les faits, les preuves
- Prendre les mesures adaptées /sanctionner

*Mise en situation : S'entraîner à partir de cas pratiques*

### **Prévenir**

- Les mesures règlementaires : affichage, règlement intérieur, document unique d'évaluation des risques professionnels
- Les procédures internes
- Les mesures organisationnelles

*Mise en situation : Réfléchir concrètement à la procédure et aux pistes d'action au sein de l'entreprise*

## **Modalités d'évaluation**

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

La validation des acquis sera faite tout au long de la formation par un contrôle continu sur des exercices pratiques individuels et collectifs.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation ainsi que par l'envoi d'un questionnaire 3 mois après la réalisation de la formation.

## **Tarifs et prise en charge**

Le coût de la formation en intra-entreprise est de 1200 € nets de taxe la journée.

Sophie Morin Conseils étant référencé DATADOCK, les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement de vos OPCO. Par ailleurs, notre organisme de formation est engagé dans une démarche de certification QUALIOPI.